

V.5. Installations et infrastructures – Société du parc Jean-Drapeau

V.5. INSTALLATIONS ET INFRASTRUCTURES – SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

1. INTRODUCTION

La Société du parc Jean-Drapeau (la Société), anciennement appelée Société du parc des Îles, est un organisme paramunicipal constitué par lettres patentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (la Ville). Les membres de son conseil d'administration sont nommés par le comité exécutif de la Ville. Sa mission consiste, d'une part, à administrer, exploiter et conserver au parc Jean-Drapeau des activités à caractère international, récréatif, éducatif, culturel, social et touristique. D'autre part, elle vise à développer le parc conformément aux orientations du plan directeur de mise en valeur et de développement (plan directeur) approuvé par les instances de la Ville.

En vertu d'un protocole d'entente conclu avec la Ville en novembre 1996, la Société est responsable de :

- la conservation, la protection et la mise en valeur des espaces verts et bleus;
- la gestion du site sur les plans de l'accueil du public, de la sécurité et de la signalisation;
- la circulation, l'accès aux îles et le stationnement;
- l'identité visuelle et l'image du parc Jean-Drapeau;
- l'animation auprès du grand public;
- la gestion et la préservation des bâtiments, des équipements et des œuvres d'art sur le site;
- les relations avec les partenaires du parc.

Composé de l'île Sainte-Hélène et de l'île Notre-Dame, le parc Jean-Drapeau a été l'hôte de l'exposition universelle « Expo 67 ». Par la suite, d'autres événements d'envergure internationale s'y sont tenu tels que l'exposition annuelle Terre des Hommes (1968-1981), les Jeux olympiques (1976), le Grand Prix du Canada (1978-2008), les Floralies internationales de Montréal (1980), le Palais de la Civilisation (1985), etc. Aujourd'hui, plus de 11 millions de visiteurs fréquentent annuellement le parc Jean-Drapeau, soit pour les équipements de premier plan qui s'y trouvent (p. ex. Complexe aquatique, Biosphère, Casino de Montréal, le Fort de l'île Sainte-Hélène, La Ronde, etc.), soit pour la tenue de quelque 300 événements et activités qui s'y déroulent (p. ex. course Nascar, Fête des neiges, Fête des enfants, etc.) ou pour ses pistes cyclables et ses espaces verts. Notons également le retour, en 2010, du Grand Prix de Montréal, événement

international dont la grande visibilité médiatique génère des retombées économiques importantes pour Montréal.

Compte tenu de l'achalandage annuel, du nombre important d'activités et de la variété de celles-ci, de même que de l'envergure des événements qui se tiennent sur le territoire du parc Jean-Drapeau, l'état des installations et des infrastructures doit être approprié pour le bon déroulement des activités de la Société. Ces installations doivent également être sécuritaires autant pour les visiteurs que pour les employés de la Société.

Une telle situation est d'autant plus importante que le maire annonçait, à la fin de novembre 2009, qu'un projet de développement du parc Jean-Drapeau, permettant de doter la métropole de nouvelles infrastructures récréotouristiques permanentes et accessibles durant les quatre saisons, figurait parmi les cinq grandes priorités qui seraient mises en œuvre par la Ville en vue de 2017. Précisons que l'année 2017 marquera le 50^e anniversaire de l'Expo 67, le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal et le 150^e anniversaire de la Confédération canadienne.

Les installations et les infrastructures actuelles doivent permettre à la Société de réaliser sa mission. Compte tenu de l'état des installations et des infrastructures ainsi que des risques qui en découlent, des actions doivent être entreprises en vue de corriger certaines situations problématiques. Par conséquent, des priorités doivent être établies et étalées dans le temps en fonction des besoins énoncés et des budgets alloués. Il est également éminemment souhaitable que ces actions soient arrimées au moment opportun avec les orientations de l'administration municipale en ce qui a trait au développement envisagé pour le parc Jean-Drapeau.

Dans le présent rapport, nous avons d'abord dressé l'état de la situation à l'égard des priorités de l'administration municipale pour le développement du parc Jean-Drapeau. En deuxième partie, nous avons traité de l'état des installations et des infrastructures, des risques engendrés par la situation actuelle et des démarches entreprises à ce jour en vue de corriger la situation.

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif relevant du conseil d'agglomération, en vertu de l'annexe du décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal. Pour réaliser sa mission et ses responsabilités, la Société disposait, en 2009, d'un budget de fonctionnement de 16,5 M\$, incluant une contribution de la Ville de 10,4 M\$, ainsi que d'un programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'ordre de 3,0 M\$. Pour 2010, le budget de fonctionnement est demeuré inchangé, alors que le PTI a été réduit à 0,3 M\$. D'autres crédits, provenant d'une

réserve corporative, seront accordés à la Société en 2010 pour des projets en immobilisations autorisés par la Ville, en fonction des priorités qui seront retenues. Le montant de la réserve corporative prévue pour la Société n'était pas encore officiel au moment de produire ce rapport.

2. PORTÉE DE LA MISSION

Nos travaux de vérification avaient comme principal objectif de s'assurer que l'administration municipale dispose d'un portrait d'ensemble faisant état de la qualité des installations et des infrastructures situées sur le site du parc Jean-Drapeau, lequel a fait l'objet d'une évaluation quant aux risques pour la sécurité des visiteurs, des employés et pour la tenue des activités qui s'y déroulent. Nous avons également voulu nous assurer que des actions correctives étaient déterminées, qu'elles faisaient l'objet d'estimation au chapitre des coûts et qu'elles étaient transposées dans un calendrier de réalisation. Parallèlement, nous avons également examiné les priorités de l'administration municipale en matière de développement du parc Jean-Drapeau.

Nos travaux de vérification se sont concentrés au sein des unités d'affaires suivantes : la Société du parc Jean-Drapeau, le Service des infrastructures, transport et environnement (SITE), le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) et le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE). Ces travaux ont principalement porté sur les années 2008 et 2009. Compte tenu de l'objectif poursuivi, nous avons dû considérer, dans certains cas, des données antérieures à ces années.

3. CONSTATATIONS, RECOMMANDATIONS ET PLANS D'ACTION

3.1. PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE EN REGARD DU DÉVELOPPEMENT DU PARC JEAN-DRAPEAU

3.1.A. Contexte et constatations

En vertu du protocole d'entente qui la lie avec la Ville (1996), la Société a notamment pour mission de développer le parc Jean-Drapeau conformément aux orientations du plan directeur. Une disposition du protocole d'entente prévoit également que la Société doit assurer la mise à jour du plan directeur et que les modifications importantes subséquentes doivent être déposées au comité exécutif, qui les transmettra au conseil pour approbation. Précisons que l'application de cette disposition devrait être adaptée au contexte juridique actuel de la Ville, lequel prévoit, depuis 2006, l'existence du conseil d'agglomération.

Le plan directeur auquel le protocole d'entente fait référence a été approuvé par le conseil municipal en 1993. Onze ans plus tard, soit le 16 juin 2004, le comité exécutif donnait un mandat au conseil d'administration de la Société visant à actualiser ce plan directeur. Ce mandat prévoyait la production, par la Société, d'un plan directeur actualisé qui, au terme de ce processus, devait être déposé au comité exécutif de la Ville et, le cas échéant, soumis à une consultation publique.

En vue de répondre à ce mandat du comité exécutif de la Ville, le conseil d'administration de la Société a adopté, en juin 2005, une démarche structurée pour l'actualisation du plan directeur. Cette démarche prévoyait la création de trois instances de concertation, soit les comités de coordination, technique et des partenaires. Composés de représentants de la Société, des services municipaux, de l'arrondissement de Ville-Marie et d'autres organismes, ces comités ont tenu une trentaine de réunions en 2005 et en 2006. La Société a également fait appel à des ressources professionnelles externes afin de réaliser des études sur des problématiques particulières. La démarche d'actualisation a abouti à la formulation de sept axes prioritaires orientant les projets de développement à venir pour les prochaines années.

CONSTATATION

En juin 2006, le rôle original confié à la Société dans le cadre de l'actualisation du plan directeur aurait été amendé. Nous n'avons cependant pas retracé de document officiel attestant cette modification du mandat.

À notre avis, si telle était l'intention de la Ville, un amendement au protocole d'entente aurait dû être apporté en vue de refléter ce nouveau rôle confié à la Société dans le cadre de l'actualisation du plan directeur.

Compte tenu de cet amendement, la Société agirait dorénavant comme groupe-conseil pour la Ville et lui remettrait un rapport contenant, entre autres, les recommandations émanant du processus de mise à jour. À partir de ces composantes, la Ville devrait formuler la version définitive du plan directeur et le faire adopter par ses instances. La Société aurait, par la suite, la responsabilité de la mise en œuvre de ce plan.

De ce fait, le conseil d'administration de la Société approuvait, le 22 janvier 2007, les recommandations de la Société dans le cadre de l'actualisation du plan directeur. Le 17 mai 2007, la directrice générale adjointe du SDCQMVDE recommandait au comité exécutif de prendre connaissance des recommandations de la Société et de mandater l'Office de

consultation publique de Montréal pour tenir une consultation sur les axes prioritaires proposés en vue d'actualiser le plan directeur du parc Jean-Drapeau. Cette démarche s'inscrivait alors dans le cadre des activités du 40^e anniversaire de l'Expo 67.

CONSTATATION

Selon les informations obtenues, le dossier n'a jamais été présenté au comité exécutif et, par conséquent, une consultation publique n'a jamais été tenue et les instances n'ont pas adopté d'orientations de développement par le biais d'un plan directeur actualisé.

En 2008, bien que les orientations de développement n'avaient toujours pas fait l'objet d'approbation par les instances, la Société a poursuivi sa réflexion sur l'avenir du parc dans la continuité du plan directeur actualisé approuvé par son conseil d'administration. Considérant 2017 comme une année au cours de laquelle des événements importants seront rappelés¹, la réflexion a conduit à l'élaboration d'un concept de revalorisation et de développement du parc Jean-Drapeau (plan de développement 2017). De l'avis de la Société, ce plan de développement 2017 est orienté vers l'atteinte de l'un des objectifs de la Ville dans le document *Imaginer – Réaliser Montréal 2025* (issu du Sommet de Montréal 2002), soit « faire de Montréal une destination touristique internationale, cosmopolite et ouverte sur le monde » et s'inscrit également dans la poursuite de trois axes y figurant². À la suite de l'élaboration de ce plan de développement 2017, plusieurs représentations ont été effectuées par la Société au cours de 2008 et 2009.

Ainsi, en août 2008, un plan d'action – horizon 2017 était présenté au cours d'une réunion du comité exécutif, où étaient présents la directrice du SDCQMVDE et le directeur général de la Ville. Dans le cadre de cette présentation, la Société faisait alors état du projet de développement proposé et des retombées économiques qui en découleraient. Au terme de la

¹ Le 50^e anniversaire de l'Expo 67, le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal et le 150^e anniversaire de la Confédération canadienne.

² Axe 3 : Montréal, milieu de vie exceptionnel

- « Mettre en valeur le caractère insulaire et naturel unique de Montréal en complétant le réseau des grands parcs urbains, en préservant les milieux naturels et en développant le réseau bleu grâce à des projets comme : [...] ».
- « Renforcer la pratique du sport amateur et professionnel ».

Axe 4 : Montréal, ville d'infrastructures performantes

- « Favoriser le développement du transport collectif ».
- « Développer le transport actif ».

Axe 5 : Montréal, ville ouverte à rayonnement international

- « Renforcer la position de Montréal comme métropole culturelle, ville de festivals et d'événements sportifs ».
- « Faire de Montréal et de son centre-ville une destination touristique internationale ».

présentation, elle demandait notamment l'approbation des orientations proposées dans le plan de développement 2017.

Au cours de 2009, le directeur général de la Société a participé aux réunions du comité de travail formé en vue du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal en 2017 (comité du 375^e). Ce comité, relevant de la directrice générale adjointe du SDCQMVDE, avait reçu un mandat du directeur général de la Ville visant à mener une réflexion et à proposer à l'administration municipale des orientations pour les célébrations de l'année 2017. Les objectifs étaient les suivants :

- Analyser les possibilités en vue de l'organisation des festivités;
- Proposer des orientations;
- Élaborer un plan d'action;
- Suggérer la composition d'un éventuel comité organisateur.

Le comité du 375^e anniversaire a tenu huit séances de travail (de mai à septembre 2009), au cours desquelles les participants ont échangé sur la proposition de divers projets pour les festivités de 2017, dont le projet de développement du parc Jean-Drapeau. En août 2009, une présentation a été effectuée auprès du comité exécutif et du cabinet du maire, visant à susciter leur intérêt. Le directeur général de la Société y a donc présenté « La stratégie du parc Jean-Drapeau pour le 375^e ». Il rappelait les démarches entreprises par la Société en vue de mettre à jour le plan directeur de 1993. Il faisait également état de la vétusté et de la désuétude des diverses installations et infrastructures du parc Jean-Drapeau. Finalement, il présentait le plan de développement 2017, lequel prévoyait des investissements de l'ordre de 143 M\$ du secteur public et de 333 M\$ d'autres partenaires. Au terme de cette présentation, le directeur général de la Société recommandait notamment au comité exécutif d'approuver cette proposition de plan de développement, d'autoriser un budget spécial pour les années 2010 à 2016 (143 M\$, échelonnés sur 7 ans) et un budget pour la réalisation d'études afférentes au plan de développement 2017 (1 M\$).

En novembre 2009, à la suite des élections municipales, la Société faisait à nouveau état de « La stratégie du parc Jean-Drapeau pour le 375^e » au comité exécutif nouvellement créé. Les éléments présentés étaient sensiblement les mêmes qu'à la présentation d'août 2009.

Depuis l'obtention du mandat du comité exécutif visant à actualiser le plan directeur, la Société a déployé beaucoup d'efforts en vue de se donner une vision stratégique. Dans cette perspective, plusieurs présentations ont été données tant auprès de la directrice générale adjointe du SDCQMVDE, du directeur général de la Ville, du comité du 375^e et du comité exécutif qu'auprès

du maire, en vue de faire connaître les axes prioritaires de développement qu'elle privilégiait pour les prochaines années ainsi que son plan de développement 2017.

CONSTATATION

Cependant, aucune approbation formelle n'a été obtenue à ce jour par les instances de la Ville quant aux orientations de développement du parc Jean-Drapeau.

Précisons toutefois qu'en novembre 2009, dans le cadre du bilan annuel 2009 de la Société, le maire a donné un accord de principe au projet de développement du parc Jean-Drapeau en mentionnant que ce projet comptait parmi les cinq grandes priorités qui seront mises en œuvre en vue de 2017, afin de doter la métropole de nouvelles infrastructures récréotouristiques permanentes et accessibles durant les quatre saisons. Par ailleurs, bien que les documents budgétaires 2010 font également référence à la modernisation et à la rénovation du parc Jean-Drapeau ainsi qu'aux investissements requis de l'ordre de 400 M\$ en provenance du secteur public et du privé, des crédits budgétaires ne sont pas encore prévus au PTI 2010-2012.

Au moment de rédiger notre rapport de vérification, le comité du 375^e était aussi en attente de recevoir des orientations du comité exécutif pour poursuivre son mandat. Nous sommes conscients que d'autres priorités sont susceptibles d'être retenues dans le cadre des projets de développement à mettre en œuvre pour 2017.

3.1.B. Recommandations

Tant que l'administration municipale n'aura pas approuvé formellement le plan directeur actualisé, il sera difficile de concrétiser un plan de développement qui s'en inspire. Par conséquent, la mise en œuvre des travaux en vue des festivités prévues pour 2017 sera retardée, ce qui aura inévitablement un effet sur le calendrier de réalisation prévu.

Nous sommes donc d'avis qu'il est primordial d'enclencher le processus le plus rapidement possible pour que des orientations claires, tant en regard du plan directeur actualisé que du plan de développement 2017, soient approuvées par l'administration municipale et pour les faire connaître à tous les intervenants concernés afin qu'elles soient prises en compte dans les décisions à prendre à court terme.

Nous recommandons à la Société du parc Jean-Drapeau de transmettre au comité exécutif, dans les plus brefs délais, un document synthèse énonçant toutes les démarches entreprises et tous les facteurs influant sur l'urgence de la situation afin d'amorcer le processus devant permettre à l'autorité requise de statuer sur :

- l'actualisation du plan directeur de la Société en vue de confirmer les orientations de développement du parc Jean-Drapeau, conformément au protocole d'entente;
- un plan de développement 2017, incluant un plan d'investissement et de financement pour les années 2010 à 2016.

Nous recommandons à la Direction générale de la Ville d'intervenir auprès de l'autorité requise afin de statuer sur le rôle attendu de la Société du parc Jean-Drapeau en regard de l'actualisation du plan directeur et d'entreprendre, s'il y a lieu, les démarches nécessaires pour mettre à jour le protocole d'entente et d'y refléter clairement les attentes de la Ville.

3.1.C. Plan d'action de l'unité d'affaires concernée

- **SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU**

« La SPJD déposera un sommaire décisionnel faisant état de sa démarche pour répondre à son mandat d'actualiser le plan directeur de mise en valeur et de développement du parc Jean-Drapeau confié par le comité exécutif à l'été 2004, en vue de faire approuver par la Ville de Montréal :

- les recommandations déposées à la Ville en janvier 2007, notamment les sept axes prioritaires de développement définis dans le cadre de la démarche d'actualisation du plan directeur;
- le plan de revalorisation et de développement du parc Jean-Drapeau – horizon 2017 qui en résulte et qui vise à doter la Société d'une vision stratégique de développement pour les 10 prochaines années, en vue d'une concrétisation en 2017, à l'occasion du 50^e de l'Expo 67 et du 375^e de Montréal;
- un budget de 1 M\$ afin d'amorcer les études nécessaires à la validation du plan d'investissement préliminaire, déjà élaboré, afférent au plan – horizon 2017.

Le comité exécutif pourra donc se prononcer sur les orientations de développement du parc Jean-Drapeau ainsi que sur les démarches subséquentes proposées. » (**Échéancier prévu : 30 avril 2010**)

- **DIRECTION GÉNÉRALE**

« Poursuivre les échanges pour finaliser un nouveau protocole entre la Ville et la Société du parc Jean-Drapeau.

Produire un sommaire décisionnel aux instances concernées en vue de l'adoption de ce protocole. (Le protocole actuellement en vigueur avait été approuvé par le conseil municipal le 19 novembre 1996; CO9602733.) » (**Échéancier prévu : décembre 2010**)

3.2. MISE AUX NORMES ET À NIVEAU DES INSTALLATIONS ET DES INFRASTRUCTURES ACTUELLES DU PARC JEAN-DRAPEAU

3.2.A. Contexte et constatations

Compte tenu de l'achalandage que connaît le site du parc Jean-Drapeau, il est important que les installations et les infrastructures s'y trouvant fassent l'objet d'un entretien constant et des mises aux normes et à niveau s'imposent au moment opportun afin d'éviter une détérioration prématurée. Ces entretiens doivent permettre de maintenir un bon état de fonctionnement et d'assurer la sécurité des lieux.

C'est en vertu d'un protocole d'entente datant de 1996 que la Société et la Ville se partagent les rôles et les responsabilités relatifs à ce site. Les principales installations et infrastructures que l'on retrouve sur le site et qui ont fait l'objet du présent mandat de vérification concernent :

- les bâtiments;
- le réseau d'aqueduc et d'égout;
- le réseau routier et les ponts;
- le réseau électrique.

Tel qu'il a été mentionné précédemment, le site du parc Jean-Drapeau a été l'hôte de nombreux événements historiques et connaît toujours un achalandage important compte tenu des événements et des activités qui s'y tiennent. Il abrite actuellement un ensemble d'installations et d'infrastructures dont l'âge est avancé. En effet, mis à part les bâtiments patrimoniaux, dont les bâtiments de fortification militaire datant du 19^e siècle, la plupart des autres installations et infrastructures que l'on y retrouve à ce jour ont été construites en vue de la tenue de l'Exposition universelle de Montréal en 1967 (Expo 67). Tous les intervenants rencontrés s'accordent sur le fait que ces installations et ces infrastructures, et en particulier le réseau d'aqueduc et d'égout ainsi que le réseau électrique, avaient été conçues et installées provisoirement pour la durée de l'Expo 67 (environ six mois). Quarante-trois ans plus tard, il appert que les installations et les infrastructures ont atteint un niveau de désuétude préoccupant tant sur le plan sécuritaire qu'en

regard de leur fiabilité, sans compter que plusieurs d'entre elles ne sont pas conformes aux normes et à la réglementation actuelles les régissant.

Compte tenu de ce qui précède, nos travaux de vérification ont principalement consisté à s'enquérir de l'existence d'un portrait d'ensemble présentant l'état réel des installations et des infrastructures, les risques qui y sont associés et une évaluation des coûts nécessaires à leur mise aux normes et à niveau ainsi que les priorités d'intervention qui ont été établies.

CONSTATATION

À la lumière des diverses rencontres effectuées, des informations obtenues des divers intervenants concernés et des documents consultés, nous constatons que, mis à part le réseau d'aqueduc et d'égout pour lequel le diagnostic est plus avancé, le portrait précis de l'état des installations, soit l'évaluation de la nature et de l'urgence des travaux à réaliser ainsi que des coûts estimés, est incomplet à ce jour.

Bâtiments

Selon le protocole d'entente conclu avec la Ville, la Société est responsable de l'entretien complet des bâtiments et des équipements qui se trouvent sur son territoire, ainsi que de toutes les réparations les concernant, alors qu'elle est tributaire des budgets accordés par la Ville.

Le site du parc Jean-Drapeau comprend 68 bâtiments (p. ex. bâtiments de services, bâtiments patrimoniaux, bâtiments issus de l'Expo 67, complexes sportifs), dont la valeur estimative est de 159 M\$. Cette valeur estimée est approximative et résulte des conclusions de diverses études actualisées, dont certaines datent de plus de 10 ans.

CONSTATATION

Les représentants de la Société font état que plusieurs bâtiments sur le site sont vétustes et ont souffert, au cours des années, d'un déficit d'investissement, faute de budget disponible.

À titre d'exemple, certains bâtiments actuels menacent la santé et la sécurité des employés et ne seraient pas conformes aux normes de la CSST. Par ailleurs, des bâtiments patrimoniaux nécessitent des travaux importants. En particulier, le bâtiment Hélène de Champlain, qui est actuellement fermé, est non conforme aux exigences de sécurité incendie. La Place des Nations

est aussi dans un état de dégradation avancé et nécessite des travaux de sécurisation à court terme.

La pratique recommandée dans le domaine immobilier (pour des actifs en bon état) concernant le niveau de dépenses et d'investissement à respecter annuellement pour conserver les immobilisations dans un état satisfaisant est la suivante :

- Une dépense annuelle équivalente à 2 % de la valeur de remplacement pour l'entretien courant des immeubles (budget de fonctionnement);
- Un investissement annuel équivalent à 2 % de la valeur de remplacement pour la protection des immeubles (budget PTI).

À titre indicatif, l'application de la norme d'investissement, préconisée à la valeur estimative des bâtiments (159 M\$), révèle que la Société devrait consacrer annuellement 3,2 M\$ pour des travaux d'entretien courant, pris à même son budget de fonctionnement, et 3,2 M\$ pour des travaux de protection effectués dans le cadre du budget PTI, soit un total de 6,4 M\$.

CONSTATATION

En considérant, que le budget 2010 de la Société prévoit des dépenses annuelles d'entretien de 1,3 M\$ pour les immeubles et qu'elle dispose d'un budget PTI global de l'ordre de 0,3 M\$ (au total 1,6 M\$), il apparaît évident que la Société ne bénéficie pas de la marge de manœuvre suffisante pour lui permettre de maintenir le parc immobilier dans un état de conservation satisfaisant.

Dans les circonstances, force est de constater que le déficit d'investissement ne pourra que continuer de s'accroître, ce qui risque d'occasionner éventuellement des situations critiques pouvant entraîner une perte de contrôle de l'exécution des travaux d'entretien advenant un trop grand nombre de travaux requérant une intervention en mode urgence.

CONSTATATION

Par ailleurs, bien que les représentants de la Société soient en mesure de signaler la condition de dégradation avancée des bâtiments, il demeure qu'ils ne disposent pas, actuellement, d'un inventaire qualitatif complet précisant l'état des diverses composantes de ceux-ci (p. ex. toiture, portes, fenêtres, système de ventilation et de chauffage), de même que la nature et l'envergure des rénovations prioritaires requises.

Pour pallier cette situation, il a été convenu, conjointement avec le SMVTP, que la Société pourrait bénéficier, dès mars 2010, des services d'une firme professionnelle qui sera responsable de réaliser le relevé qualitatif des immeubles et des installations situés sur le territoire du parc Jean-Drapeau. Les résultats issus de cette analyse permettront à la Société de déterminer avec plus de justesse les interventions prioritaires ainsi que les coûts estimés et de préparer un calendrier pour leur réalisation au moment opportun.

Réseau d'aqueduc et d'égout

En vertu du protocole d'entente, il est stipulé que la Ville est responsable des travaux d'entretien majeurs et de reconstruction relatifs au réseau d'aqueduc et d'égout.

CONSTATATION

Bien que le protocole d'entente soit muet quant aux responsabilités dévolues en regard des travaux d'entretien mineurs relatifs à ces infrastructures, l'arrondissement de Ville-Marie assume présentement cette responsabilité. De plus, nous constatons que le protocole ne définit pas clairement la distinction entre des travaux majeurs et mineurs pour ce type d'infrastructure.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'état actuel de ces infrastructures, la documentation consultée révèle que 32 bris d'aqueduc sont survenus au parc Jean-Drapeau au cours des années 2003 à 2008. Ces bris, dont plusieurs sont qualifiés d'importants, touchent davantage les conduites anciennes datant de 1966 situées sur l'île Notre-Dame.

CONSTATATION

Selon l'ingénieur responsable à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du SITE, l'occurrence de ces bris excède la norme jugée acceptable dans le domaine.

À titre d'exemple, de 2003 à 2008, 11 bris seraient survenus sur une portion du réseau d'une longueur de 500 mètres, située dans le secteur des Floralties de l'île Notre-Dame, alors qu'en vertu de la norme, le taux acceptable devrait plutôt être inférieur à 7,5 bris pour la même période. Compte tenu de cette situation, une expertise a été demandée au laboratoire de la Ville en vue de confirmer l'état des conduites. Le rapport d'analyse révèle que les conduites d'acier de faible épaisseur de ce secteur sont très corrodées, très endommagées et même percées à

plusieurs endroits. Il appert que l'importance de ces bris pourrait avoir pour conséquence, entre autres, de réduire considérablement la pression de l'eau dans les conduites, ce qui pourrait compromettre l'alimentation des gicleurs du Casino en cas d'incendie.

Une portion du réseau datant de 1966 passe sous la piste de course Gilles-Villeneuve à plusieurs endroits. Or, un bris dans cette portion du réseau pourrait grandement compromettre la tenue du Grand Prix de Formule 1 qui revient à Montréal cet été.

Nos travaux de vérification effectués au sein de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du SITE révèlent que les analyses permettant de connaître précisément l'état actuel du réseau d'aqueduc et d'égout au parc Jean-Drapeau ont été amorcées. Ainsi, le diagnostic concernant le réseau d'aqueduc et d'égout de l'île Notre-Dame est très avancé, alors que l'analyse reste encore à être effectuée du côté de l'île Sainte-Hélène.

En ce qui a trait à l'île Notre-Dame, le diagnostic révèle qu'approximativement 80 % du réseau d'aqueduc datant de 1966 a été soit reconstruit, soit réhabilité au cours des années 1988 à 1992. Les autres 20 %, qui incluent, entre autres, la portion du réseau située dans le secteur des Floraliés ainsi que la portion du réseau située sous le circuit automobile Gilles-Villeneuve, font actuellement l'objet d'une programmation des travaux que le SITE compte pouvoir réaliser en 2010, en fonction des budgets qui lui seront alloués.

Au moment de nos travaux de vérification, l'obtention des crédits budgétaires nécessaires était toujours incertaine. Selon les informations obtenues, bien qu'un rapport d'analyse soit attendu concernant le réseau d'égout, la situation ne serait pas problématique.

Réseau routier et ponts

En vertu du protocole d'entente, le réseau routier du parc Jean-Drapeau relève de la Ville en ce qui a trait aux travaux majeurs et aux travaux de reconstruction. Pour sa part, la Société est responsable de l'entretien général des stationnements et des voies de circulation.

CONSTATATION

Nous constatons que le protocole ne définit pas clairement la distinction entre les travaux majeurs et l'entretien général pour ce type d'infrastructure.

Quant aux ponts et autres structures que l'on retrouve sur le parc Jean-Drapeau, le protocole prévoit que les travaux d'entretien majeurs et les travaux de reconstruction relèvent de la Ville en ce qui concerne le pont de la Concorde et le pont des îles. Nos travaux de vérification ont permis d'observer que le SITE assure l'inspection de l'ensemble des ponts et des structures du parc Jean-Drapeau.

CONSTATATION

Il demeure que le protocole est muet quant au partage des responsabilités au regard des travaux d'entretien des ponts et des structures autres que ceux mentionnés précédemment.

À notre avis, le protocole d'entente devrait être clarifié à l'égard du partage des rôles et des responsabilités entourant ce type d'infrastructure.

CONSTATATION

Ni le SITE ni l'arrondissement de Ville-Marie (dont le territoire incorpore le site du parc Jean-Drapeau) ne disposent actuellement d'un portrait illustrant l'état général du parc.

Dans les faits, il appert que l'ambiguïté persiste quant à la compréhension des responsabilités devant être assumées par l'arrondissement de Ville-Marie, d'autant plus que, selon les renseignements obtenus, l'arrondissement de Ville-Marie ne dispose pas d'une enveloppe budgétaire consacrée aux infrastructures du parc Jean-Drapeau, lui permettant d'assumer ses responsabilités à cet effet. Dans ces circonstances, il devient difficile d'évaluer les priorités d'intervention et de prendre des décisions éclairées.

Pour ce qui est des ponts et des autres structures (au nombre de 38) que l'on retrouve sur le site, la Direction des transports du SITE dispose d'un portrait général illustrant leur état général. Les documents consultés révèlent que l'ensemble des structures a fait l'objet d'une inspection au cours de la période s'échelonnant de 2006 à 2009. Selon ces mêmes renseignements, l'état général de l'ensemble des structures ne présente aucune cote jugée « critique » et aucune déficience ne compromet la sécurité et la stabilité des structures. De l'avis du chef de division responsable, le portrait ainsi obtenu permet d'établir les interventions prioritaires et d'agir pour que les correctifs soient apportés au moment opportun.

Par ailleurs, en ce qui concerne plus particulièrement le pont de la Concorde qui relie l'île de Montréal à l'île Notre-Dame, des représentants de la Société nous ont fait part de leurs préoccupations en vue d'améliorer la sécurité des usagers. En effet, à la suite de deux accidents importants survenus en 2009, la Société a demandé à la Direction des transports au SITE de réaménager la configuration des voies de circulation du pont selon un scénario proposé. D'après les renseignements obtenus du chef de division responsable du côté de la Direction des transports au SITE, bien que l'inspection détaillée de la structure du pont (effectuée en 2007) révèle que ce dernier est dans l'ensemble en bon état, la modification des voies de circulation exigerait tout de même qu'une évaluation de la capacité portante de la structure du pont soit réalisée au préalable. L'estimation budgétaire pour la réalisation de cette évaluation est de l'ordre de 400 000 \$.

À ce jour, faute de budget, le SITE n'a pas été en mesure de donner suite à cette requête.

Réseau électrique

En vertu du protocole d'entente, l'entretien du réseau électrique haute et basse tension est de la responsabilité de la Ville jusqu'au point de raccordement aux bâtiments.

Selon les renseignements obtenus auprès des personnes rencontrées, il y a quelques années, des travaux de mise à niveau ont été requis pour une portion du réseau électrique de l'île Sainte-Hélène. La CSE a pris en charge ces travaux portant sur les infrastructures (p. ex. puits d'accès, massifs de conduits). Depuis ce temps, la CSE voit à l'entretien et à la réparation des infrastructures sur cette portion du réseau, alors que le SMVTP assure toujours l'entretien du réseau électrique sur l'ensemble du territoire du parc Jean-Drapeau.

CONSTATATION

Le réseau électrique de l'île Notre-Dame date de l'Expo 67 et aurait atteint un niveau de désuétude préoccupant à bien des égards.

Selon des représentants du SMVTP, l'âge avancé de la plupart des composantes du réseau (p. ex. câbles de distribution, transformateurs, disjoncteurs) occasionne des pannes fréquentes. Lorsque ces pannes surviennent, il faut parfois prévoir des délais considérables pour leur réparation (de trois à quatre semaines), notamment à cause de leur particularité (p. ex. anciens câbles de distribution constitués d'une gaine de plomb isolante plutôt que d'une gaine isolante synthétique) et de la rareté des pièces d'origine sur le marché. Ces délais peuvent, notamment,

compromettre la tenue des activités et des événements qui ont cours sur le site. De l'avis des personnes rencontrées, les réparations effectuées au cours des années ont fragilisé le réseau de distribution du courant électrique, le rendant ainsi peu fiable au cours de la tenue d'événements importants.

CONSTATATION

Bien que l'état de désuétude du réseau soit connu des principaux intervenants concernés au sein du SMVTP et de la Société, nous constatons néanmoins que l'inventaire des différentes composantes du réseau, l'endroit, la fréquence et l'importance des pannes survenues, les conséquences de celles-ci, de même que l'historique des réparations effectuées ne sont pas synthétisés de façon à fournir un portrait d'ensemble de l'état de la situation.

De plus, selon les informations obtenues d'un représentant du SMVTP, la dernière estimation des coûts de mise aux normes et à niveau du réseau (approximativement 10 M\$) date de plus de 10 ans et mériterait d'être actualisée en fonction des priorités d'intervention qui pourraient être retenues. Compte tenu de ce qui précède, il devient plus difficile de déterminer les interventions prioritaires à préconiser.

En somme, nos travaux de vérification ont permis de constater les nombreuses représentations effectuées par la Société au cours des dernières années, en vue de sensibiliser l'administration municipale à l'importance de consentir les enveloppes budgétaires nécessaires à la mise aux normes et à niveau des installations actuelles. À ce jour, la Société a vu la contribution financière octroyée par la Ville diminuer depuis 2005 (11,5 M\$ en 2005, comparativement à 10,4 M\$ en 2010). Aussi, à la suite de la décision prise par l'administration municipale d'opter pour un budget de transition en 2010 afin de permettre la mise en place d'une nouvelle planification stratégique des dépenses en immobilisations au cours de cette même année, la Société a vu son enveloppe PTI de l'ordre de 3 M\$ réduite à 0,3 M\$ pour 2010. Au moment de nos travaux de vérification, le montant du PTI attribué pour les années 2011 et 2012 n'était pas encore déterminé.

De plus, dans la foulée de la mise en œuvre d'un éventuel projet de développement du site à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal en 2017, la Société a réalisé diverses présentations depuis 2008 insistant, entre autres, sur l'état dégradé de certaines installations et infrastructures devenues non sécuritaires pour les employés et les visiteurs. Ainsi, il ressort de ces présentations que tout en constituant un frein pour le développement futur du site, l'état actuel

des installations et des infrastructures risque également de compromettre la tenue d'événements à grand déploiement médiatique tels que le Grand Prix de Formule 1, qui revient à Montréal cette année.

Par conséquent, dans la perspective de remettre aux normes et à niveau les infrastructures de ce site, nous avons également pris connaissance d'une résolution du comité exécutif de la Ville datée du 12 août 2009, visant à :

- donner appui au projet de mise aux normes et à niveau d'une partie des réseaux d'aqueduc, d'égout et d'électricité, ainsi qu'à la réfection d'une portion du réseau routier du parc Jean-Drapeau, projet à l'égard duquel le coût total des travaux a été estimé approximativement à 20 M\$;
- autoriser à cet effet, la demande de subvention au gouvernement du Québec dans le cadre du programme « Fonds Chantiers Canada-Québec »;
- confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles advenant l'obtention de la subvention.

Dans ce dossier, le SITE a été désigné comme mandataire pour préparer et acheminer ladite demande de subvention auprès du gouvernement, ce qui a été effectué à l'été 2009.

CONSTATATION

À ce jour, nos travaux de vérification révèlent que le SITE n'a toujours pas essuyé de refus de la part du gouvernement en ce qui a trait à l'obtention de l'aide financière demandée. Toutefois, personne n'a été en mesure de nous renseigner clairement quant à l'issue du dossier du fait que le suivi de celui-ci n'aurait pas été assuré depuis.

3.2.B. Recommandations

En conclusion, l'examen du protocole d'entente conclu entre la Ville et la Société nous a permis de relever des situations où le partage des rôles et des responsabilités entre les parties impliquées ainsi que la définition de certains types de travaux d'entretien ne sont pas clairement énoncés. À notre avis, une révision du protocole d'entente serait nécessaire.

Par ailleurs, nous concluons que des efforts supplémentaires devront être consacrés de la part des différents intervenants concernés afin que chacun puisse disposer d'un inventaire complet et du portrait précis de l'état actuel des diverses installations et infrastructures sous leur responsabilité. Cette prise de connaissance est selon nous préalable à l'élaboration de tous projets de mise aux normes et à niveau des installations et des infrastructures actuelles. Ainsi,

en vue de favoriser une prise de décision éclairée quant aux interventions à cibler prioritairement, le diagnostic requis devra notamment permettre :

- d'évaluer l'état actuel des installations et des infrastructures en fonction des risques qu'elles comportent pour la sécurité des visiteurs et des employés, ainsi que pour la tenue des événements qui se déroulent sur le site;
- d'identifier la nature des travaux requis ainsi que l'ampleur des coûts afférents.

Ultimement, les priorités d'intervention devraient se traduire à l'intérieur d'un plan d'investissement et de financement. Or, compte tenu de l'achalandage que connaît le site du parc Jean-Drapeau et de l'envergure des activités et des événements qui s'y déroulent présentement, la mise aux normes et à niveau de certaines installations et infrastructures actuelles pourrait devoir être réalisée rapidement afin d'assurer un bon état de fonctionnement ainsi que la sécurité des lieux. Cependant, en considérant les annonces faites par l'administration municipale, voulant que le projet de développement du parc Jean-Drapeau compte parmi les cinq grandes priorités qui seront mises en œuvre en vue des festivités qui s'annoncent pour 2017, nous croyons également que certaines priorités d'intervention devront, au moment opportun, être arrimées au plan de développement qui sera adopté à l'égard de ce grand parc d'intérêt collectif, et ce, en vue d'assurer une plus grande cohérence des interventions requises.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance des investissements que nécessitera la mise aux normes et à niveau des installations et des infrastructures actuelles, concurremment au projet de développement annoncé pour le parc Jean-Drapeau, nous sommes d'avis que tous les efforts devront converger vers la recherche active de sources de financement potentiel et le suivi des demandes de subventions en cours.

Afin d'assurer une plus grande coordination des interventions des parties impliquées, nous recommandons à la Direction générale de la Ville de prendre les mesures qui s'imposent pour que soient clarifiés au protocole d'entente conclu avec la Société du parc Jean-Drapeau :

- **la définition de la nature des travaux d'entretien des infrastructures;**
- **le partage des rôles et des responsabilités relatifs aux travaux d'entretien des infrastructures.**

Afin de favoriser une prise de décision éclairée en regard de la mise aux normes et à niveau des infrastructures et des installations actuelles, tout en coordonnant, au moment opportun, les interventions prévues au plan de développement qui sera adopté pour le parc Jean-Drapeau, nous recommandons à la Direction générale :

- d'obtenir, de chacune des unités d'affaires concernées (SITE, SMVTP, arrondissement de Ville-Marie et CSE), un diagnostic précis illustrant l'état actuel des infrastructures (réseau d'aqueduc et d'égout, réseau routier et ponts, réseau électrique) ainsi que les risques qu'elles comportent pour les usagers et pour la tenue des événements;
- d'obtenir de chacune des unités d'affaires concernées qu'elles déterminent la nature des travaux requis et procèdent à l'estimation des coûts afférents en fonction du diagnostic qui aura été établi et du plan de développement prévu pour le parc Jean-Drapeau;
- d'établir les priorités d'intervention et de les traduire à l'intérieur d'un plan d'investissement et de financement;
- d'assurer la recherche active de subventions ainsi que le suivi des demandes de subventions en cours;
- de prévoir les mécanismes de reddition de comptes appropriés permettant d'assurer un suivi périodique de l'état d'avancement du plan d'investissement et de financement élaboré.

Afin de favoriser une prise de décision éclairée en regard de la mise aux normes et à niveau des infrastructures et des installations actuelles, tout en coordonnant, au moment opportun, les interventions prévues au plan de développement qui sera adopté pour le parc Jean-Drapeau, nous recommandons à la Société du parc Jean-Drapeau :

- d'obtenir l'inventaire qualitatif (diagnostic) précisant l'état des diverses installations dont elle a la charge, ainsi que les risques inhérents à celles-ci;
- de déterminer les priorités d'intervention qui découleront de l'analyse du diagnostic obtenu et de les traduire à l'intérieur d'un calendrier de réalisation;
- de transmettre le calendrier de réalisation à la Direction générale;
- d'effectuer les représentations requises en vue d'obtenir les budgets nécessaires à l'exécution des travaux indiqués au calendrier de réalisation.

3.2.C. Plan d'action de l'unité d'affaires concernée

1) DIRECTION GÉNÉRALE

« Le protocole inclura notamment les recommandations du vérificateur général, à savoir :

- la définition de la nature des travaux d'entretien des infrastructures;
- le partage des rôles et des responsabilités relativement aux travaux d'entretien des infrastructures. (**Échéancier prévu : décembre 2010**)

2) Phase 1 – Travaux 2010

Un montant de 6 M\$ a été recommandé au comité exécutif dans le PTI 2010 afin d'assurer la sécurité du public, le bon déroulement des activités de la Formule 1 et le maintien de certains actifs. (Voir la note du directeur principal et trésorier du Service des finances ci-après.) (**Complété**)

“La recommandation qui sera faite au comité exécutif en ce qui a trait au PTI du parc Jean-Drapeau prévoira un montant de 6 062 k\$ au net, correspondant aux travaux minimums devant être réalisés en 2010 afin d'assurer la sécurité dans le cadre des activités se déroulant au parc, plus particulièrement la course de la Formule 1, et le maintien de certains actifs. Les éléments discutés composant cette enveloppe sont les suivants :

— Structure Place des Nations (F1)	1,400 k\$
— Plan de signalisation (F1 et général)	400 k\$
— Voie de déviation (F1 et général)	500 k\$
— Sécurité des actifs informationnels (F1 et général)	<u>300 k\$</u>
Total F1	<u>2 600 k\$</u>
— Travaux correctifs au dôme géodésique (contrat octroyé)	330 k\$
— Plaine des jeux	755 k\$
— Complexe aquatique – gradins	200 k\$
— Hélène de Champlain – travaux de préservation	<u>2 177 k\$</u>
Total des autres travaux requis	<u>3 462 k\$</u>
Total PTI 2010 recommandé	<u>6 062 k\$</u>

La tenue de la Formule 1 étant une priorité incontournable de l'administration de la Ville de Montréal et l'échéance pour sa réalisation étant très courte (13 juin 2010), nous pouvons dès lors vous confirmer l'enveloppe de 2 600 k\$.

Au-delà de cette enveloppe de 2 600 k\$, une somme de 600 k\$ vous sera transférée à partir du PTI de l'eau, en remboursement du financement du gainage requis sur le réseau d'aqueduc, dans le cadre de la tenue de la Formule 1.

Quant à l'enveloppe de 3 462 k\$, elle sera en principe approuvée lors de la séance du comité exécutif du 17 mars prochain.

Par ailleurs, une somme de 2 000 k\$ est prévue à la programmation de l'eau en 2010 pour la réhabilitation et le remplacement de conduites d'aqueduc dont la valeur initiale avait été établie à 5 M\$ sur la base du remplacement seulement.”

Phase 2 – Travaux 2011-2013

Poursuivre la coordination existante entre la Ville et la Société pour assurer la réalisation des objectifs et des activités du plan de développement qui sera retenu pour le parc Jean-Drapeau.

*Assurer à l'interne la coordination des actions des unités municipales impliquées dans le diagnostic, les travaux, les investissements, le financement et la reddition de comptes qui seront réalisés en cohérence avec le plan de développement qui aura été approuvé. »
(Échéancier prévu : décembre 2010)*

3) SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

*« La SPJD a identifié, en fonction des moyens à sa disposition, les installations sous sa responsabilité nécessitant une intervention dès 2010, afin d'assurer la sécurité des lieux. Ainsi, les travaux seront réalisés au cours de l'année, conformément à la décision afférente du comité exécutif. **(Complété)***

*Dès le printemps 2010, la SPJD procédera aux études (le diagnostic) des sept bâtiments jugés les plus critiques, lesquels sont : le restaurant Hélène de Champlain, la Place des Nations, le pavillon du Canada, l'édifice administratif et les gradins VIP du Bassin olympique, le Quartier des athlètes ainsi que deux bâtiments de service. **(Échéancier prévu : 31 mai 2010)***

La SPJD dressera la liste des installations du parc Jean-Drapeau en identifiant les éléments dont elle a la responsabilité selon le protocole d'entente actuellement en vigueur, ainsi que l'estimation du niveau de risque. Ce document servira de base de discussion pour

l'actualisation du mandat de la SPJD, ainsi que pour l'élaboration des budgets d'étude, d'entretien et d'investissement afférents. (Échéancier prévu : 30 juin 2010)

Les priorités d'intervention ainsi que le calendrier de réalisation proposé par la SPJD seront mis en commun avec ceux des autres unités responsables de la Ville de Montréal afin de déterminer les investissements requis. Il est déjà prévu d'amorcer un processus de coordination, notamment avec le directeur principal et trésorier de la Ville de Montréal, pour les interventions des années 2011 à 2013. » (Échéancier prévu : septembre 2010)